



Centre Franco-Autrichien  
pour le rapprochement en Europe



Institut français des  
relations internationales

Synthèse de la conférence internationale<sup>1</sup>

## **Vers une stratégie européenne pour l'espace alpin ?**

organisée à Innsbruck, le 11 octobre 2012

L'établissement de stratégies macro-régionales européennes répond à une logique d'intégration chère à l'Union européenne (UE). En encourageant la coopération régionale transfrontalière, l'UE facilite l'adoption d'approches communes permettant de traiter efficacement des problématiques régionales. Si leurs objectifs varient suivant la région concernée, leur effet sur la cohésion de l'Union est tout à fait appréciable. Car ces stratégies macro-régionales lèvent, à moindre coût, des obstacles qui ne pourraient être contournés de manière satisfaisante par les régions ou les états individuellement, voire par l'Union collectivement. En instituant un cadre de gouvernance à un niveau intermédiaire, ces stratégies macro-régionales participent ainsi à optimiser les opportunités de développement et de croissance au niveau régional.

L'Union a d'ores et déjà innové en ce sens, et avec succès, dans l'espace danubien et l'espace baltique. Lancée en 2009 afin de renforcer la protection environnementale dans la Baltique, de connecter la région au reste de l'Europe et d'accroître sa prospérité, la stratégie européenne pour la Baltique a démontré les bienfaits de la coopération macro-régionale et sert aujourd'hui de modèle pour d'autres espaces. Le long du Danube, une nouvelle stratégie européenne a ensuite pris forme, en 2011, afin de traiter collectivement des problèmes ne connaissant pas de frontières (inondations, transport fluvial, menaces environnementales, etc...). Plutôt que de superposer de nouvelles structures et de nouvelles sources de financement, la stratégie européenne pour le Danube œuvre à l'optimisation des capacités déjà existantes.

Forte de ces deux expériences en matière de gouvernance macro-régionale, l'Union gagnerait à présent à se pencher sur le cas des Alpes. Car l'espace alpin offre des conditions favorables à l'établissement d'une telle stratégie. Des structures régionales sont déjà en place, notamment l'ARGE Alp, la CIPRA ou la Convention alpine. Celles-ci sont autant de plateformes communes promouvant la coopération régionale dans

---

<sup>1</sup> Ce document est diffusé sous la seule responsabilité du Centre Franco-Autrichien. Il n'engage pas la responsabilité des coorganisateur et des participants.

plusieurs domaines et créant de nouvelles opportunités entre les participants. Plus encore qu'un nouveau souffle, le lancement d'une stratégie européenne pour l'espace alpin permettrait de soutenir avec force la logique d'intégration alpine et européenne, tout en tirant profit des initiatives existantes.

C'est afin de discuter de ce projet particulièrement porteur que le Centre franco-autrichien (CFA) et l'Institut français des relations internationales (Ifri) ont choisi d'organiser une conférence internationale à Innsbruck le 11 octobre 2012. La conférence a abordé la question d'une stratégie européenne pour l'espace alpin suivant trois perspectives : européenne, régionale et nationale. Elle s'est notamment penchée sur la forme que pourrait prendre une stratégie européenne pour l'espace alpin, le rôle que pourraient jouer les institutions alpines, et les applications qu'une telle stratégie pourrait avoir pour l'espace alpin.

L'organisation de cette conférence s'est déroulée en étroite coopération avec le gouvernement régional du Tyrol. La conférence a connu un franc succès auprès des intervenants, du public, venu en grand nombre, et des medias. Un grand nombre d'invités très prestigieux, issus du monde politique, économique, académique et de la société civile, et de différentes parties des Alpes, ont contribué au succès de cette événement, dont **Herwig VAN STAA**, président du Parlement régional du Tyrol, vice-président du Comité des régions et ancien gouverneur du Tyrol, **Fritz STAUDIGL**, directeur du département Tyrol du Sud, Région d'Europe et relations extérieures au Gouvernement du Land Tyrol, **José RUIZ DE CASAS**, gestionnaire de programmes à la DG REGIO E1 (coopération transnationale et interrégionale européenne), **Christian SALLETMAIER**, directeur général du Programme territorial européen «espace alpin», **Bruno Stephan WALDER**, directeur du CIPRA International, **Marco ONIDA**, secrétaire général de la Convention alpine, **Alexandre MIGNOTTE**, directeur de la CIPRA France, **Isabelle PAILLET**, point focal de la 'Convention alpine' pour la France au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, **Veronika HOLZER** du Ministère fédéral autrichien de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion de l'Eau, **Michl EBNER**, président de la chambre régionale de commerce de Bolzano et ancien député européen, **Xavier CHAUVIN**, chargé de mission littoral et montagne à la DATAR, **Marie-Christine FOURNY**, professeur à l'Institut de géographie alpine de Université Joseph Fourier Grenoble 1 et **Eliane MOSSÉ**, conseiller à l'Ifri.

La conférence du CFA était suivie le **12 octobre 2012** par une « **Conférence des Etats et régions alpins** » organisée à Innsbruck avec la participation de **Heinz FISCHER**, Président fédéral d'Autriche, **Johannes HAHN**, Commissaire européen à la politique régionale et **Günther PLATTER**, ministre-président du Tyrol.

Les contributions des intervenants sont pour la plupart consultables sur le site internet du CFA : [www.oefz.at](http://www.oefz.at).

# **1. L'espace alpin entre unité et disparités**

## **1.1. Un espace singulier affichant une certaine unité...**

Bien que fragmenté par des frontières internes, l'espace alpin se caractérise par le partage de points communs en matière de géographie, d'environnement mais aussi d'économie et de perspectives de développement (P. Jankowitsch). Son relief montagneux n'est pas son seul marqueur. A l'échelle européenne, l'espace alpin se distingue d'autres macro-régions notamment par ses caractéristiques socio-économiques (M.-C. Fourny). Relativement attractif, il est un espace central de prospérité et d'innovation sur le continent et possède un solide potentiel de développement, notamment dans les secteurs des hautes technologies et dans l'agro-alimentaire (X. Chauvin; F. Staudigl). Il est aussi un espace traversé ou côtoyé par des axes de transit et de commerce revêtant une importance stratégique au regard du développement de l'Europe ; un territoire qui abrite une grande diversité culturelle en raison de sa richesse topographique, de ses contextes historiques, de ses traditions et de ses langues ; et enfin, une aire à l'environnement unique, possédant à la fois des atouts naturels (air, eau, paysage, biodiversité) et un potentiel de bien-être transgénérationnel (X. Chauvin). La singularité de l'espace alpin en tant qu'espace macro-régional à l'échelle européenne apparaît encore au regard de plusieurs critères socio-économiques, notamment de son solde naturel et migratoire et de sa performance économique (M.-C. Fourny). D'un point de vue géographique, les Alpes sont donc caractérisées par une forme d'unité territoriale qui ne repose pas seulement sur des mesures altimétriques (M.-C. Fourny; P. Jankowitsch).

Cette unité territoriale de l'espace alpin est renforcée par une communauté de problèmes pesant sur les populations alpines dans leur ensemble : l'encombrement des infrastructures routières, l'urbanisation, la pollution, les gaspillages énergétiques, y compris des ressources renouvelables, les risques climatiques, en particulier liés au réchauffement climatique, qui se traduisent à la fois par la fonte des glaciers alpins et par la désertification dans le sud des Alpes, et enfin, les avalanches et les inondations récurrentes (E. Mossé; X. Chauvin).

L'unité territoriale de l'espace alpin est enfin renforcée par une communauté d'atouts. Alors que la désindustrialisation progresse en Europe, l'espace alpin possède des secteurs traditionnels performants, qui nourrissent son attractivité (notamment dans l'agro-alimentaire et le textile) (E. Mossé). Les technologies de pointe y sont très représentées, soutenues par un réseau dense d'universités (E. Mossé). Et alors même que l'on déplore en Europe, la faiblesse des petites et moyennes entreprises (PME), les plus créatrices d'emplois, force est de constater qu'il existe dans les Alpes un nombre important de PME dynamiques, le plus souvent orientées vers l'exportation, ce qui confère à cette macro-région des taux croissance et de chômage tout à fait remarquables. Enfin, à l'heure où les nationalismes gagnent du terrain en Europe, cette région brille par sa diversité : située au cœur géographique de l'Europe élargie, elle réunit des pays membres et non membres de l'UE, trois cultures (latine, germanique, slave), plusieurs langues, et des systèmes démocratiques fonctionnant différemment (démocratie directe, parlementaire et présidentielle) (E. Mossé).

## **1.2. Mais aussi des disparités...**

L'espace alpin laisse néanmoins transparaître un certain nombre de disparités internes relativement importantes (X. Chauvin; P. Jankowitsch). Sur le plan de la richesse par habitant, les états alpins affichent de grandes inégalités, avec des niveaux variant du simple au quadruple (entre la Suisse et la Slovénie), voire plus encore si l'on tient compte des régions les plus pauvres et des plus riches (E. Mossé).

Les Alpes sont aussi un espace très dual dès lors que l'on examine à une échelle micro-régionale les taux d'emploi, le vieillissement de la population et l'intensité touristique (M.-C. Fourny). Elles laissent apparaître une différence majeure entre le nord et le sud concernant les traversées routières et inter-routières et les pôles d'emploi, et constituent donc un espace plus fragmenté, plus éclaté, que ne le suggèrent les apparences (M.-C. Fourny). L'un des facteurs conduisant à cette fragmentation est le degré différent d'ouverture vers l'extérieur affiché par les régions alpines. Celles-ci sont d'ailleurs soumises à des forces d'attraction centrifuges, qui se traduisent par des disparités en termes de connectivité et d'attractivité (M.-C. Fourny). Au lieu d'un territoire homogène, les Alpes s'assimilent donc plus une mosaïque d'espaces dont la singularité est une diversité modérée.

## **1.3. Des frontières controversées**

Délimiter les frontières de la macro-région alpine est un exercice pour le moins controversé (P. Jankowitsch; M.-C. Fourny; X. Chauvin; A. Mignotte). Car les frontières tendent généralement à opposer deux catégories d'espace s'excluant mutuellement, et à présupposer une homogénéité au sein de chacune des catégories (M.-C. Fourny). Or dans les Alpes, plus encore qu'ailleurs, il y a entremêlement. Les nouveaux modes de vie, la connectivité des espaces alpins et non-alpins et les nouvelles politiques urbaines rendent l'opposition entre les Alpes montagnardes et le monde urbain de plus en plus illusoire (M.-C. Fourny). Au lieu de chercher à délimiter l'espace alpin en lui opposant un monde urbain, mieux vaut considérer que les Alpes sont constituées de deux types d'espaces opposés, dont la caractéristique est précisément leur mise en relation (M.-C. Fourny). D'un côté, il y a les régions métropolitaines, dans les bordures et les vallées alpines ou dans les stations touristiques, qui sont insérées dans des réseaux mondialisés et sont ouvertes vers le monde. Et d'un autre côté, il y a les zones naturelles isolées et en altitude dont la mise en relation avec les métropoles et la gestion participent à la problématique d'intégration macro-régionale (M.-C. Fourny). Non seulement les frontières de l'espace alpin ne passent pas entre les montagnes et les métropoles, mais elles sont multiples. Pour la Commission européenne, par exemple, ces frontières doivent être conçues comme flexibles et fonctionnelles, car elles dépendent des problèmes posés à la région (X. Chauvin).

## **2. Les structures existantes de coopération alpine**

Les initiatives de coopération transnationale et transfrontalière sont nombreuses dans l'arc alpin, et certaines furent lancées il y a plus d'un demi-siècle (E. Mossé; H. van Staa).

Par exemple, la première zone de libre échange prit forme dès la fin de la seconde guerre mondiale entre le Vorarlberg, le Tyrol, le Tyrol du Sud et le Trentin (H. van Staa). En 1952 fut créé la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA), en 1972 l'Arbeitsgemeinschaft Alpenländer (Arge Alp) et en 1991 la Convention Alpine (E. Mossé; H. Heiss). Depuis 1997, l'UE adresse en outre son soutien aux initiatives favorisant la coopération macro-régionales dans l'espace alpin, notamment au travers du programme territorial européen « Espace Alpin » (H. Heiss; H. van Staa). Cette profusion de structures, d'initiatives alpines et de plateformes de coopération à tous niveaux (local, régional, international et supranational) distingue l'espace alpin de ses homologues danubien ou baltique (H. Heiss).

La **CIPRA** est une organisation faitière à but non lucratif, non gouvernementale et indépendante qui œuvre depuis 1952 pour la protection et le développement durable des Alpes. Avec son secrétariat international basé au Liechtenstein, ses représentations dans sept pays alpins (Autriche, Allemagne, France, Italie, Slovénie, Liechtenstein et Suisse) et sa centaine d'organisations et d'institutions membres, la CIPRA constitue aujourd'hui un réseau alpin de premier plan, très impliqué dans les travaux de la Convention alpine (A. Mignotte). Forte de ce large soutien, la CIPRA exerce plusieurs activités promouvant un avenir durable et écologique pour les Alpes. La CIPRA communique en plusieurs langues pour informer et sensibiliser les spécialistes, les politiques, les journalistes et toutes les personnes intéressées par les Alpes. Elle critique les dérives et met en avant les acteurs de développement novateurs. Elle fait aussi pression sur les milieux politiques et économiques, ainsi que sur les administrations et participe à des instances délibératives. Elle travaille enfin en réseau, par delà les frontières linguistiques, culturelles, géographiques et politiques et encourage la mise en œuvre conjointe de projets concrets. La CIPRA est en un mot un partenaire clé de la société civile alpine (A. Mignotte).

Née d'une initiative régionale conçue par et pour les acteurs locaux, l'**Arge Alp** est une plateforme de travail transfrontalière visant à résoudre à un niveau régional des problèmes communs d'ordre écologique, culturel, social ou économique. L'Arge Alp compte neuf participants issus d'Autriche, d'Allemagne, d'Italie et de Suisse (Bavière, Grisons, Salzbourg, Saint-Gall, Tyrol du Sud, Tessin, Tyrol, Trentin et Vorarlberg), soit 16 millions d'habitants et près de 120000 km<sup>2</sup>. D'abord peu encline à porter sa vision au niveau national ou européen, afin de se prévenir des influences exogènes, l'Arge Alp a aujourd'hui abandonné sa position de repli au profit d'une orientation plus ouverte, vouée non seulement à la défense d'un aménagement de l'espace alpin assurant le bien-être des habitants, mais aussi à la promotion des intérêts alpins en Europe et de l'intégration européenne en général (F. Staudigl). L'Arge Alp est en un mot un acteur régional important pour les Alpes.

La **Convention alpine** est un traité international entre les huit États alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne, dont l'objectif est la promotion du développement durable dans la région alpine et la protection des intérêts de ses 14 millions d'habitants (X. Chauvin). Ce traité, qui a vu le jour à l'instigation de la CIPRA, recouvre les dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles de ces enjeux. Juridiquement contraignant, la

Convention alpine est aussi et surtout une plateforme transfrontalière d'information et de communication facilitant les actions concertées dans les Alpes (V. Holzer). Par sa création, une zone de montagne transnationale a pour la première fois été considérée dans toute sa continuité géographique comme un territoire commun devant donner lieu à des approches communes –une initiative qui a depuis été reproduite dans les Carpates.

Le **programme territorial européen « Espace Alpin »** est né en 1997-1999 de groupes de travail conjoints développés dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER). Pour la période 2000-2006, le programme (nommé Interreg IIIb Espace Alpin) se focalisa essentiellement sur les transferts de connaissances dans les Alpes, orientés vers le développement durable (C. Salletmaier). Pour la période 2007-2013, ce programme, intitulé Coopération territoriale européenne « Espace Alpin », sert les objectifs de croissance, d'emploi, de compétitivité, d'égalité et de durabilité avancés par l'agenda de Lisbonne, les priorités de Göteborg et de manière plus générale, la politique de cohésion de l'UE (C. Salletmaier). Le programme « Espace Alpin » couvre en partie sept pays, membres de l'UE ou non, soit l'Allemagne (districts de Haute-Bavière et de Souabe, Tübingen et Freiburg) l'Autriche, la France (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Franche-Comté, Alsace), l'Italie (Lombardie, Frioul-Vénétie julienne, Vénétie, Trentin-Haut-Adige, Val d'Aoste, Piémont, Ligurie), la Slovénie, le Liechtenstein et la Suisse, et une population de 70 millions d'habitants (V. Holzer). Le programme « Espace Alpin » 2007-2013 se concentre sur trois thèmes. Tout d'abord, il vise à améliorer la compétitivité et l'attractivité de l'espace alpin dans le réseau européen des zones de développement. Ensuite, il s'efforce d'améliorer l'accessibilité interne et externe de l'espace alpin, notamment à l'aide de moyens de transport durables et des technologies de l'information. Enfin, il se consacre à la protection de la richesse incomparable du patrimoine naturel et culturel alpin, à la préservation de la population alpine face aux risques naturels, grâce au développement d'outils communs, aux échanges d'expérience et d'information. Ce programme n'est pas seulement un instrument financier ; il permet aux promoteurs d'initiatives d'aligner les diverses sources de financement auxquelles ils peuvent avoir accès afin de les aider à réaliser leurs objectifs stratégiques (C. Salletmaier).

### **3. Vers une stratégie macro-régionale pour l'espace alpin**

#### **3.1. L'intérêt d'une stratégie macro-régionale**

L'idée de proposer une stratégie européenne macro-régionale pour les Alpes s'inscrit de manière tout à fait opportune dans l'agenda des politiques alpines, compte tenu de la fin du programme territorial européen « Espace Alpin » en 2013 (P. Jankowitsch). La Commission est d'ailleurs ouverte aux propositions émanant de la région pour sa programmation 2014-2020 (J. Ruiz de Casas). L'intérêt pour une telle stratégie provient néanmoins essentiellement des régions et des états alpins, et en second lieu seulement des institutions européennes (J. Ruiz de Casas; F. Staudigl; H. Heiss). Il incombe donc à ces premières de réfléchir au projet, de le concevoir selon leurs besoins, puis de le proposer à la Commission.

L'idée fondamentale que porte le projet de stratégie macro-régionale est qu'une meilleure coopération au niveau régional est utile pour affronter des défis communs à certaines régions transfrontalières, et que son intérêt dépasse celui d'initiatives individuelles (M. Onida). L'objectif d'une telle stratégie ne se limite donc pas à optimiser l'emploi des fonds communautaires ; il suppose l'expression d'une ambition partagée au niveau régional (X. Chauvin) ; le renforcement du dialogue entre les différentes organisations et institutions impliquées ; et le soutien au rapprochement d'un grand nombre d'acteurs présents à l'intérieur et à l'extérieur de l'arc alpin, afin de stimuler la création de nouvelles synergies et d'accroître la valeur ajoutée des divers projets et initiatives (M. Onida).

Une stratégie macro-régionale n'est pas vouée à remplacer ou à se substituer aux structures existantes, mais à renforcer la cohérence de leurs actions respectives. Il ne s'agit donc pas de remplacer les structures présentes par une nouvelle macro-région européenne, mais de construire un toit afin de mieux coordonner les efforts des différents acteurs locaux, régionaux, nationaux, internationaux et issus de la société civile (F. Staudigl). Cela n'implique ni la mise à disposition de nouveaux fonds, ni la mise en place de nouvelles législations, ni la mise sur pied de nouvelles institutions. Pour la Commission européenne il s'agit au final « d'accomplir une meilleure gouvernance sur des grands territoires confrontés à des problèmes similaires » (X. Chauvin). Les bénéfices d'une telle stratégie dépassent à terme les Alpes, car si certains problèmes sont résolus au sein d'un petit groupe d'états ou de régions, il est ensuite plus aisé de tendre vers une meilleure cohésion au niveau européen (M. Onida).

L'idée de mettre en place une stratégie macro-régionale pour les Alpes doit néanmoins tenir compte de certains écueils. Premièrement, il s'agit de ne traiter au niveau macro-régional que les problèmes pour lesquels cette échelle territoriale apporte une véritable valeur ajoutée. Il faudra donc de se concentrer sur un certain nombre de champs d'action jugés prioritaires (C. Salletmaier; X. Chauvin). Deuxièmement, la réflexion sur cette stratégie macro-régionale ne doit pas éluder la question essentielle de la volonté de rassemblement des sociétés alpines. Il n'y a en effet ni déterminisme géographique, ni déterminisme politique à l'intégration régionale. Or parmi les valeurs constitutive de l'identité alpine, il y a une volonté partagée de tirer profit de la diversité, en coopérant non seulement entre partenaires alpins mais aussi avec d'autres acteurs en Europe (J. Ruiz de Casas). Si l'idée d'une identité commune aux Alpes reste encore diffuse, le projet de stratégie macro-régionale contribue certainement à favoriser une meilleure compréhension dans l'espace alpin, en particulier en ce qui concerne les perspectives de développement (C. Salletmaier; A. Mignotte). L'idée d'une stratégie macro-régionale ne doit enfin pas se limiter à concevoir un projet nombriliste pour les Alpes, mais doit aspirer à proposer un modèle de durabilité en Europe en matière de gouvernance, de mise en œuvre des projets et d'utilisation des ressources (B. S. Walder).

### **3.2. Quel acteurs impliquer ?**

Le projet de stratégie macro-régional suppose la mise sur pied d'une nouvelle forme de coopération territoriale articulée au niveau européen (J. Ruiz de Casas). Le rôle de la

Commission et du Conseil, qui doit lui fournir un mandat, est ici essentiel (F. Staudigl). Ce projet est également soutenu par le Comité des régions (H. van Staa). Mais il requiert aussi et surtout l'engagement des acteurs et des décideurs nationaux, notamment français, ainsi que celui des partenaires locaux, des parlements régionaux et de leurs gouvernements (H. van Staa; M. Ebner). Les structures existantes de gouvernance alpine ont bien entendu un rôle primordial à jouer. L'Arge Alp sert déjà de moteur d'intégration macro-régionale (F. Staudigl), et la Convention alpine de fondation (H. van Staa).

La Convention alpine fournit en effet un cadre politique fondamental pour le développement des territoires de montagne. A travers le soutien à l'innovation dans les Alpes, elle cherche à améliorer la coordination à tous les niveaux, de façon à atteindre des objectifs communs et de créer des synergies entre les différentes actions menées dans cet espace (M. Onida). La Convention alpine gagnerait à l'établissement d'une stratégie macro-régionale européenne, puisque cette dernière lui permettrait d'évoluer de manière à intégrer les nouveaux défis auxquels les Alpes font aujourd'hui face, notamment en matière de connectivité avec les métropoles (V. Holzer). La Convention alpine apporterait en retour à la stratégie macro-régionale plusieurs éléments, notamment le cadre légal sur lequel elle est bâtie, son expérience dans la stimulation de la coopération trans-sectorielle et à plusieurs niveaux, et son appui, notamment dans la protection de la nature (V. Holzer). L'ouverture de la Convention alpine aux divers acteurs, notamment à la CIPRA est un autre élément positif, dont le projet de stratégie européenne peut s'inspirer (A. Mignotte). Car il est essentiel d'impliquer dans le processus tous les acteurs concernés par les problématiques alpines, y compris au niveau transnational -les entreprises et la société civile (B. S. Walder; V. Holzer).

L'implication de la société civile est absolument essentielle au succès d'une éventuelle stratégie macro-régionale, car d'elle, dépend l'ancrage populaire du projet (M. Ebner). Son implication est nécessaire afin de fédérer les sociétés alpines autour d'intérêts, d'objectifs, de valeurs et de projets communs, de légitimer le processus d'intégration macro-régionale et d'accroître la représentativité des initiatives portées à Bruxelles (A. Mignotte). Cette implication ne se contentera pas de consultations a posteriori. La participation de la société civile s'obtient en effet par la possibilité qu'il lui est laissée de voter à toutes les niveaux, de co-décider, en sollicitant notamment sa participation aux démarches, procédures et projets ayant trait à l'intégration alpine, et enfin, d'influer par des actions citoyennes sur les idées dès leur germination (A. Mignotte).

### **3.3. Quels thèmes, quelles priorités ?**

Les défis auxquels une stratégie macro-régionale européenne pour l'espace alpin pourrait répondre sont nombreux, à commencer par les questions démographiques et économiques (P. Jankowitsch). Ils sont aussi variés, puisque les régions sont différentes et ont aussi des intérêts et des objectifs différents (J. Ruiz de Casas). La définition de ces objectifs doit donc tenir compte de la diversité des territoires alpins et s'adapter aux besoins spécifiques des régions (J. Ruiz de Casas). Le choix de ses priorités peut s'appuyer sur les leçons tirées d'expériences passées, même si le contexte actuel marqué par la crise impose certaines contraintes. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la Commission qui imposera



un modèle. Il incombe aux acteurs locaux de définir les priorités auxquelles tous souscrivent, en se préservant de les compartimenter sectoriellement de manière trop rigide (J. Ruiz de Casas).

Plus généralement, le rôle d'une possible stratégie macro-régionale serait de traiter des questions essentielles ayant trait spécifiquement à l'espace alpin. Là réside la valeur ajoutée d'une telle stratégie (M. Onida). Il est ici possible de distinguer deux champs de priorités. D'une part, la gestion des ressources naturelles, qui englobe les principaux défis que les régions de montagne doivent relever aujourd'hui, et qui sont en lien avec l'utilisation et la gestion du capital naturel des Alpes. Ces défis supposent de tenir compte des questions transversales telles que le changement climatique ou les relations entre les Alpes et son voisinage immédiat (notamment les zones métropolitaines), l'utilisation durable des ressources naturelles, et la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement (B. S. Walder; M. Onida; H. Heiss). Elles correspondent globalement au pilier environnemental du développement durable. D'un autre côté, la stratégie macro-régionale devrait encourager les mises en réseau et la compétitivité dans l'espace alpin, en développant notamment les infrastructures de transport, et en améliorant leur efficacité, leur inter-modalité et leur accessibilité (M. Onida; H. Heiss). Ces défis correspondent au pilier socio-économique du développement durable. Bien-sûr, bon nombre de défis ont un caractère transversal avec des composantes à la fois environnementales et socio-économiques (par exemple les questions énergétiques). C'est pour cela que les priorités fixées par une future stratégie macro-régionale ne peuvent se limiter à un catalogue d'objectifs sectoriels, et que la participation d'acteurs très variés est une condition sine qua non à son succès.

\* \* \*

## Liste des références

- X. Chauvin. « Une stratégie macro régionale Alpes : une approche européenne de la montagne ? ». *Chargé de mission de montagne à la DATAR, Paris.*
- M. Ebner. « Introduction ». *Président de la chambre régionale de commerce et ancien député européen, Bolzano.*
- M.-C. Fourny. « Stratégie macro-régionale et organisation de l'espace alpin : unité de territoire vs unité de destin ? ». *Professeur, Institut de géographie alpine, Université Joseph Fourier Grenoble 1.*
- H. Heiss. « Introduction ». *chef du département pour la coordination UE et les affaires économiques, Ministère des affaires européennes et internationales, Vienne.*
- V. Holzer. « La contribution de la Convention alpine à une éventuelle stratégie macro-régionale pour les Alpes - le point de vue de l'Autriche ». *Ministère fédéral de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion de l'Eau, Vienne.*
- P. Jankowitsch. *Secrétaire Général, Centre franco-autrichien, Vienne.*
- A. Mignotte. « Le rôle de la société civile ». *Directeur de CIPRA France, Grenoble.*
- E. Mossé. *Conseiller pour l'Europe centrale et balkanique, Institut français des relations internationales, Paris.*

- M. Onida. « La contribution de la Convention alpine à une éventuelle stratégie macro-régionale pour les Alpes ». *Secrétaire général de la Convention alpine, Bolzano.*
- J. Ruiz de Casas. « Les stratégies macro-régionales : un processus continu ». *DG REGIO E1, gestionnaire de programmes, coopération transnationale et interrégionale européenne, Bruxelles.*
- C. Salletmaier. « Le programme de coopération territoriale européenne 'espace alpin' : une plateforme pour le développement de stratégies et de projets promouvant la coopération pan-alpine ». *Managing authority of the Alpine Space Programme, Salzburg.*
- F. Staudigl. *Directeur du département Tyrol du Sud, Région d'Europe et relations extérieures, Gouvernement du Land Tyrol, Innsbruck.*
- H. van Staa. « Introduction ». *Président du Parlement régional du Tyrol, vice-président du Comité des régions et ancien gouverneur du Tyrol, Innsbruck.*
- B. S. Walder. « La vision pan-alpine: vers une nouvelle forme de solidarité entre l'espace alpin et les métropoles ». *Directeur, CIPRA International, Schaan.*

